Ordre de service pour le

**RATTACHEMENT d’un point de livraison PROVISOIRE ELECTRICITE C5 (forains, marché, manifestation publique)**

A envoyer par mail à l’adresse : edf-est-41@edf.fr

*L‘ordre de service établi par le membre du groupement a pour objet l’intégration au marché d’un point de livraison provisoire en application de l’article 7.2 du cahier des clauses administratives particulières de l’accord-cadre 2019-SIEEENAC09. Cet ordre de service doit être envoyé au fournisseur, en cas de mise en service avec compteur en place sous un délai standard est de 15 jours ouvrés. Ce délai peut être abaissé à 10 jours moyennent un surcoût auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS (se référer catalogue de prestation en vigueur d’ENEDIS). Si le raccordement au réseau n’est pas effectif, le délai est fonction du devis raccordement du gestionnaire d’ENEDIS.*

* Numéro du marché : 2019-SIEEENMS18
* Objet du marché : Fourniture et acheminement d’électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté
* Lot concerné : Lot 2 – points de livraison d’une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – segment C5
* Nom et adresse du titulaire du marché : EDF, Les Jardins de Valmy – Bâtiment A – 40 avenue François Giroud – BP 77056, 21070DIJON CEDEX
* Numéro SIRET du titulaire du marché : 552 081 317 90019
* Nom du membre du groupement : ………………………………………………………………………………
* Adresse du membre du groupement : …………………………….……………………………………………
* N°SIRET du siège du membre du groupement : ………………………………………………………….………………
* Nom et coordonnées (téléphone, email) de la personne sur site pour la mise en service : …………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………….

* Informations techniques relatives au point de livraison concernées par l’ordre de service
	+ Le nom du point de livraison : …………………………………………………………………………….
	+ L’adresse complète du point de livraison : ………………………………………………………….
	+ La référence acheminement du point de livraison (RAE)  : ………………………………….
	+ La version ainsi que la puissance souscrite au TURPE :

|  |  |
| --- | --- |
| Version tarifaire (CU, MU ou LU)\* | Puissance (kVA) |
|  |  |

\*La version Courte Utilisation (CU) correspond au tarif réglementé bleu base ; la version Moyenne Utilisation (MU) correspond au tarif réglementé bleu Heure Pleine/Heure Creuse ; la version Longue Utilisation (LU) correspond au tarif réglementé bleu éclairage public.

* + Facturation :
		- Numéro SIRET de facturation : …………………………..…………………
		- Si regroupement de facture, libellé du regroupement: …………………………..…………………
	+ Date de rattachement demandée (sous réserve du respect du délai minimal) : …………………………………
	+ Date de clôture demandée : …………………………………
	+ Durée du raccordement provisoire supérieur à 28 jours (OUI/NON): …………………………………

Fait à ……………………………………………..…

Le : …………………………………………………….

Signature et cachet du membre

Reçu le présent ordre de service

Le : …………………………………………………..

Signature et cachet du titulaire